

Séance du 05 juin 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. le Maire, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : **VIE SOCIALE - Prorogation du mandat en cours des membres du Conseil de Quartier de Sainte-Croix**

Monsieur MILLET-BARBE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 21 octobre 2004, le Conseil Municipal a approuvé la création du Conseil de Quartier de Sainte-Croix ainsi que la Charte régissant son fonctionnement.

Vous avez ensuite donné votre accord à des modifications affectant cette charte lors des séances du 30 mars 2005, 24 mai 2006 et 5 avril 2007.

Les statuts prévoient le renouvellement annuel, par moitié, des membres de ce Conseil de Quartier. Le collège des habitants et le collège associatif devraient procéder à l'élection de nouveaux représentants d'ici la fin juin 2008.

.../...

Or, au vu du projet de création d'un Conseil de Quartier élargi à tout le territoire de la commune, les membres du Conseil de Quartier sortants proposent la prorogation de leur mandat. Forte de son expérience, cette assemblée souhaite être associée à la réflexion et apporter sa contribution à ce nouveau projet.

Considérant que cette mesure est propice à favoriser l'harmonisation des futures instances de démocratie participative de la commune, il vous est proposé de proroger le mandat en cours des membres du Conseil de Quartier jusqu'à ce que leur création soit rendue effective.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.